



OUVERTURE DU DOSSIER

Etude des besoins

Etude des accords déjà trouvés

REQUETE EN DIVORCE

Requête ou conclusions en réponse

Détermination des besoins provisoires

AUDIENCE DE CONCILIATION

Disparition au 1er septembre 2020
Sera remplacée par une audience de mise en état

Présence impérative de l'époux jusqu'au 1er
septembre 2020.

PROPOSITION A L'AUDIENCE DE SIGNER UN PROCES VERBAL D'ACCEPTATION
(jusqu'au 1^{er} septembre 2020)

RENDU D'UNE
ORDONNANCE

REQUETE CONJOINTE OU ASSIGNATION EN DIVORCE

Jusqu'au 1er septembre 2020

Reprend les demandes définitives et peut proposer
un projet de liquidation du patrimoine

PHASE DE MISE EN ETAT

Une ou plusieurs audiences dématérialisées selon
le type de divorce et les incidents éventuels

Echanges de conclusions et pièces entre les
avocats

AUDIENCE DE DEPOT OU DE PLAIDOIRIE

RENDU DU
JUGEMENT

TRANSCRIPTION
DU DIVORCE EN
MAIRIE : REND LE
DIVORCE OFFICIEL

Maître Magali RICHAUD
Avocat au Barreau de Béziers
5 Rue Barbés 34120 PEZENAS
Tél. 04 67 37 56 32